Corrigé du contrôle 1

Calculatrice et documents sont interdits.

Tous les résultats doivent être correctement rédigés et rigoureusement justifiés.

Durée de l'épreuve : 1h15.

Le barême est donné à titre indicatif : 4 - 4 - 4,5 - 4,5 -3.

La qualité de la rédaction sera fortement prise en compte dans la notation.

Exercice 1 On considère la proposition suivante.

$$P: \quad \forall x \in \mathbf{R}, \ \forall y \in \mathbf{R}, \ [x+y<0 \implies (x<0 \text{ ou } y<0)].$$

- 1. Traduire la proposition P en langage courant (c'est-à-dire en n'utilisant aucun symbole mathématique) :
 - Si la somme de deux nombres réels est strictement négative, alors l'un des deux nombres est strictement négatif.
 - Ou encore : pour que la somme de deux nombres réels soit strictement négative, il faut qu'au moins un des deux nombres soit strictement négatif.
- 2. Donner la réciproque R et la contraposée C de P.

Réciproque : $R: \forall x \in \mathbf{R}, \ \forall y \in \mathbf{R}, \ [(x < 0 \text{ ou } y < 0) \implies x + y < 0].$

Contraposée : C : $\forall x \in \mathbf{R}, \ \forall y \in \mathbf{R}, \ [(x \ge 0 \text{ et } y \ge 0) \implies x + y \ge 0].$

3. Démontrons la contraposée C: soient x et y des nombres réels. Supposons $x \ge 0$ et $y \ge 0$. Alors $x + y \ge 0$. On a donc bien démontré [$(x \ge 0$ et $y \ge 0)$ $\implies x + y \ge 0$] pour des réels x et y quelconque. La proposition C est donc vraie.

Par contraposée, on en déduit que la proposition P est également vraie.

Démontrons que la réciproque R est fausse. Cela revient à montrer que sa négation est vraie : $\neg R$: $\exists x \in \mathbf{R}, \exists y \in \mathbf{R}, [(x < 0 \text{ ou } y < 0) \text{ et } x + y \ge 0].$

Soit x = -1 et y = 2. Alors l'un de ces deux nombres est bien strictement négatif. mais leur somme 1 n'est pas strictement négative. La proposition R est donc fausse.

Exercice 2 Soit f une fonction réelle. On considère la proposition suivante.

$$P: \exists T \in \mathbf{R}_{+}^{*}, \ \forall x \in \mathbf{R}, \ f(x+T) = f(x).$$

- 1. Comment appelle-t-on cette propriété de la fonction f? Cette proposition signifie que f est périodique (et une période de f est alors T).
- 2. Démontrer que si f est la fontion définie pour x dans \mathbf{R} par $f(x) = x^2$, alors la proposition P est fausse.

Il faut démontrer la négation de $P: \neg P: \quad \forall T \in \mathbf{R}_+^*, \ \exists x \in \mathbf{R}, \ f(x+T) \neq f(x).$ Soit $T \in \mathbf{R}_+^*$. Prenons x = 0. Alors f(x) = 0 et $f(x+T) = T^2$. Comme T > 0, f(x+T) > 0. En particulier, on obtient $f(x+T) \neq f(x)$. On a ainsi bien démontré $\neg P$. La proposition P est donc fausse. 3. Soit f la fonction définie pour x dans \mathbf{R} par $f(x) = \cos(\frac{\pi x}{2}) - 5\sin(\frac{\pi x}{3})$. Démontrer que P est vraie pour cette fonction f.

Soit T=12. Montrons que pour tout réel x, f(x+T)=f(x). Soit $x\in \mathbf{R}$. Alors

$$f(x+T) = \cos(\frac{\pi(x+12)}{2}) - 5\sin(\frac{\pi(x+12)}{3}) = \cos(\frac{\pi x}{2} + 6\pi) - 5\sin(\frac{\pi x}{3} + 4\pi).$$

Or les fonctions cos et sin sont 2π -périodiques, donc

$$f(x+T) = \cos(\frac{\pi x}{2}) - 5\sin(\frac{\pi x}{3}) = f(x).$$

On a ainsi bien démontré la proposition P et la fonction f est 12-périodique.

Remarque: la valeur T=12 a été obtenue grâce à un travail d'analyse au brouillon. On souhaite déterminer la période de f. Pour cela, on sait que l'on va utiliser le caractère périodique des fonctions cos et sin. On aimerait que $\cos(\frac{\pi(x+T)}{2})$ soit de la forme $\cos(\frac{\pi x}{2}+2k\pi)$ où k serait un entier. On obtient que T doit être un multiple entier de 4. De même, en considérant le terme $\sin(\frac{\pi x}{3})$, on obtient que T doit être un multiple entier de 6. La valeur T=12 semble donc convenir. Il ne reste qu'à le vérifier: c'est la synthèse. On remarque éqalement que 12 n'est pas la seule solution. Tous els multiples de 12 conviennent.

Exercice 3

1. Énoncer le théorème de Bézout.

Soient a et b deux entiers (naturels ou relatifs) premiers entre eux. Alors il existe deux entiers relatifs u et v tels que au + bv = 1.

On considère la proposition suivante : si un entier naturel est divisible par deux entiers premiers entre eux, alors il est également divisible par leur produit.

2. Traduire cette proposition en langage mathématique :

$$\forall n \in \mathbb{N}, \forall a \in \mathbb{N}, \forall b \in \mathbb{N}, [(a|n \text{ et } b|n \text{ et } PGCD(a,b) = 1) \implies ab|n].$$

3. La démontrer.

Soient a, b et n des entiers naturels tels que a et b divisent n et a et b sont premiers entre eux. Montrons que ab divise alors n.

Il existe des entiers k et l tels que n = ak et n = bl. D'autre part, comme a et b sont premiers entre eux, il existe, d'après le théorème de Bézout, des entiers relatifs u et v tels que au + bv = 1.

Alors anu + bnv = n. Et en remplaçant n par bl ou ak, on obtient n = ablu + bakv = ab(lu + kv).

Comme lu + kv est un entier, on en déduit que ab divise n.

Remarque: d'autres preuves sont possibles. On peut par exemple utilisier le lemme de Gauss: comme ak = bl = n, on déduit que b divise ak. Mais comme a et b sont premiers entre eux, cela implique que b divise k. Ainsi ab divise ak = n.

4. Est-elle encore vraie si on supprime la condition "premiers entre eux" de l'énoncé? Non, elle devient fausse. Donnons un contre-exemple : Soit n = 12, a = 6 et b = 4. Alors a et b divisent bien n, mais leur produit ab = 24 ne divise pas n.

Exercice 4

1. Démontrer que pour tout entier naturel n supérieur à 3, $n^2 - 2n - 1 > 0$.

On peut étudier le signe de la fonction proposée après avoir déterminé ses racines. Proposons une méthode plus directe :

Soit $n \in \mathbb{N}$ tel que $n \ge 3$. On a $n^2 - 2n - 1 = (n-1)^2 - 2$. Comme $n \ge 3$, $n-1 \ge 2$ et $(n-1)^2 \ge 4$. Ainsi $(n-1)^2 - 2 \ge 2$. En particulier, on obtient bien $n^2 - 2n - 1 > 0$. Le résultat est donc démontré pour tout entier supérieur à 3.

2. Démontrer par récurrence que pour tout entier naturel n supérieur à $4, 2^n \ge n^2$. On effectue une récurrence simple sur n.

Initialisation : $2^4 = 16$ et $4^2 = 16$. Ainsi $2^4 \ge 4^2$ et la proposition est donc vraie pour n = 4.

Hérédité : soit n un entier supérieur à 4. Supposons $2^n \ge n^2$. On a alors $(n+1)^2 = n^2 + 2n + 1 =$. Or comme $n \ge 3$, d'après la première question, $2n + 1 < n^2$. Donc $(n+1)^2 < 2n^2$. Par hypothèse de récurrence, on en déduit $(n+1)^2 < 2 \times 2^n = 2^{n+1}$. On a donc montré $2^{n+1} > (n+1)^2$ et la propriété est ainsi vraie au rang n+1.

Par récurrence, on a montré que pour tout entier supérieur à $4, 2^n \ge n^2$.

- 3. Ce résultat est-il encore valable pour $n \leq 3$? Le résultat est vrai pour n = 0, 1 et 2 mais pas pour n = 3.
- 4. Quelle partie de la démonstration n'est plus valable si on démarre la récurrence à n=0,1,2, ou 3?

Comme le résultat est faux pour n=3, toute preuve par récurrence démarrant en dessous de 3 est nécessairement erronée. Si on démarre la preuve à n=0,1 ou 2, l'initialisation sera juste. C'est l'hérédité qui sera erronée. Le résultat de la question 1 n'étant valable qu'à partir de n=3, il ne permet pas de passer de n=2 à n=3.

Si on démarre la preuve à n=3, les arguments de l'hérédité sont alors juste. Mais c'est l'initialisation qui est alors fausse.

Exercice 5 Montrer que les racines du polynôme $X^4 + 2X^3 - X^2 + X - 1$ ne peuvent pas être des nombres entiers.

Raisonnons par l'absurde et supposons que ce polynôme possède une racine a dans \mathbf{Z} . Alors $a^4+2a^3-a^2+a-1=0$. Ainsi $a(a^3+2a^2-a+1)=1$. On obtient un produit d'entiers égal à 1. Cela implique que les deux facteurs sont égaux à 1 ou -1. En particulier on obtient a=1 ou a=-1. Or 1 et -1 ne sont pas racines du polynôme : $1^4+2\times 1^3-1^2+1-1=2\neq 0$ et $(-1)^4+2\times (-1)^3-(-1)^2+(-1)-1=-4\neq 0$.

On obtient donc une contradiction et ce polynôme ne peut donc pas avoir de racines entières.